



TARIFS 2026 POUR LES MANIFESTATIONS, EVENEMENTS A CARACTERE SPORTIF, CULTUREL ou COMMERCIAL

	Tarifs HT	Tarifs TTC
Forfait occupation du domaine public pour événement à caractère sportif, culturel, commercial quelle que soit la nature de l'organisateur	109,08 €	130,90 €
En sus pour une entreprise commerciale Pourcentage du chiffre d'affaires HT de la manifestation organisée sur le port	4,50 %	
Utilisation du port à des fins publicitaires et pour le tournage de films		
Tarif à la journée	1 250,00 €	1 500,00 €
Tarif à la demi-journée	650,00 €	780,00 €
Utilisation du port à des fins de tournage d'un reportage pour la télévision (mise en valeur de la pêche et des activités nautiques)	150,00 €	180,00 €
Utilisation du port pour travaux - occupation < 1 mois - Forfait (à l'exception des travaux sous maîtrise d'ouvrage du Département ou de la SPL)	30,00 €	36,00 €
Utilisation du port pour travaux - occupation > 1 mois ou de 50 m ² (à l'exception des travaux sous maîtrise d'ouvrage du Département ou de la SPL)	30,00 € + tarif occupation terrain nu	36,00 € + tarif occupation terrain nu
EXONERATIONS		
Sont exonérés de ces taxes :		
➤ Les fêtes de Socoa ➤ La Fête du Thon ➤ La Fête de la Mer ➤ La Fête patronale de St Jean de Luz ➤ La Fête patronale de Ciboure ➤ Les évènements à but caritatifs ➤ Le Trophée Teink ➤ Les Associations du Patrimoine Maritime dans le cadre des Journées européennes du Patrimoine		
Redevance applicable à l'utilisation du domaine maritime par les forains lors des fêtes patronales La commune reversera à la SPL, concessionnaire, 50 % du droit de place perçu pour l'installation des manèges et attractions des forains ainsi que des caravanes des forains installées sur le domaine portuaire		
Occupation du domaine pour prise de vue par drône	45,83 €	55,00 €